

COMPTE RENDU DU Comité de Concertation de Base SPW TLPE

(ATTENTION seul le PV définitif a valeur officielle. Il est donc conseillé de le lire pour les points qui vous intéressent.)

REUNION DU 16/12/2025

Points de l'ODJ	Objet	Décision
POINTS DE L'AUTORITE		
1	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 30 septembre 2025	Approuvé
2	ACCIDENTS DU TRAVAIL	Le 1^{er} accident de travail s'est produit le 27/10/2025 au SPW TLPE, rue des Brigades d'Irlande, 1 à Jambes. L'agente montait les escaliers et son téléphone a sonné. Elle a retiré son sac à dos pour prendre son téléphone en continuant à monter les escaliers avec le sac à dos en main, l'agente a trébuché dans la lanière de son sac et s'est rattrapée violemment contre la rambarde. Malgré cet incident, elle a continué sa journée de travail. Elle souffre de lésion musculaire du trapèze et de l'épaule droite. Les mesures de prévention ont été émises par le SICPP dans son rapport. Le 2^{ème} accident de travail s'est produit à l'AWAP, Direction de la Formation aux Métiers du Patrimoine à Amay le 21/10/2025. L'agent, en transportant du matériel de nettoyage avec un clark et par suite des secousses à cause des pavés, des seaux sont tombés. L'agent s'est arrêté et les a ramassés. En faisant le tour du clark, celui-ci s'est cogné le mollet contre la fourche du chariot élévateur et souffre d'un hématome au tibia. L'agent portait ses équipements de protection individuel ; malgré la douleur il a continué sa journée de travail. Les mesures de prévention ont été émises par le SICPP dans son rapport pour éviter que ce type d'accident ne se reproduise. Un troisième accident de travail est survenu le 20/11/2025 à Charleroi mais ce point est reporté au prochain CCB, les intervenants n'ayant pas reçu les documents.
3	VISITES DES LIEUX DE TRAVAIL	VLT du 16/09/2025 : Entrepôt Archéologique – Mons – Casemates Concernant la problématique des locaux non-appropriés aux Casemates, l'autorité répond qu'il y a peut-être une solution (un nouvel endroit à Ghlin pourrait accueillir le matériel archéologique ainsi

		que les bureaux). Il n'est nullement question que les occupants travaillant actuellement sur le site quittent les lieux ; un accord a été conclu avec le propriétaire et la DGI précise qu'il existe une convention d'occupation pour deux ans. La DGI précise également qu'elle a des contacts réguliers avec le propriétaire. L'IG répond qu'elle a pris contact avec le comité d'acquisition afin d'obtenir l'aval pour ce nouvel immeuble à Ghlin qui pourra accueillir le matériel archéologique ainsi que les bureaux. Ce point sera discuté lors du prochain GT Déménagement DZO. VLT du 16/09/2025 : Atelier de l'Archéologie à Mons (Boulevard Gendebien 15-16) VLT Flémalle : Le SIPPT recommande l'installation d'une hotte. La problématique du chauffage a été résorbée.
4	DECLARATIONS AU REGISTRE DE FAITS DE TIERS – Sans objet	Le premier fait s'est déroulé le 12/06/25 à la Direction du Logement privé, de l'information et du contrôle. L'assistante sociale de ce département a été harcelée moralement par un usager qui venait pour une prime pour travaux et a fait des allusions sur ses origines. L'agente n'a pas souhaité bénéficier d'un soutien psychologique. L'autorité a recommandé l'envoi d'un courrier de recadrage au citoyen qui s'est montré discourtois envers l'agent. L'agent n'a pas porté plainte. Le deuxième incident s'est produit le 04/08/25 avec un agent-constateur-juriste de la Direction opérationnelle qui était en mission pour constater des infractions. Elle s'est fait malmenée avec violence verbale et physique par le propriétaire du site. Ce dernier est allé jusqu'à agripper le bras de l'agente. L'agente a rencontré l'avocat et n'a pas souhaité de conciliation. Le propriétaire se soumettra à payer l'infraction commise d'un montant de 30.000€, faisant suite à l'aggravation des faits. Le troisième fait s'est produit le 28/11/25, l'agent - enquêteur du service Logement a été insulté et bousculé à trois reprises par le propriétaire lors d'une inspection du logement. L'agent a préféré sortir et faire appel à la police et une fiche d'intervention a été établie par celle-ci. La CGSP rappelle que c'est une problématique qui s'accroît de plus en plus et que des mesures plus sévères devront être prises vis-à-vis des usagers lorsque des faits-de-tiers se produisent.

5	Suivi de choc POST-TRAUMATIQUE	Sans objet
6	Points de suivi	ROI : les nouveaux documents seront transmis lors du prochain CCB de janvier 2026 pour la signature.
7	POINTS / QUESTIONS DES ORGANISATIONS SYNDICALES CSC	<u>AWAP</u> : -Manque d'un A5 encadrement à la DZE. Quelles perspectives ? Le travail est reporté sur la directrice au détriment de ses missions essentielles – surcharge de travail- risque d'épuisement. Le directeur de la DFA rappelle que l'engagement d'A5 est un point qui est toujours en attente, c'est le Gouvernement qui doit prendre la décision d'ouvrir les postes. -Vente de Flémalle et déménagement : qu'en est-il ? Timing, déplacement des agents, déplacements du matériel archéologique.... L'autorité continue cette réflexion avec le Cabinet Galant et appelle à la raison, pas d'emballage actuellement pour un déménagement. Il souhaite une solution globale s'il y a une vente et dans ce cas il se fera accompagner d'un professionnel pour toute l'organisation. La CGSP rappelle que la communication est primordiale et qu'elle doit être cohérente pour l'accompagnement des agents au changement. L'autorité précise qu'il y a encore toute la trajectoire budgétaire à réaliser et tant qu'il n'y aura pas de solution globale, rien ne bougera. L'autorité suit ce dossier et met la pression par l'envoi de mails réguliers vers le Cabinet. -Maintien ou non des VLT 2026 pour la route merveilleuse et Sart Hulet suite aux déménagements ? NON. Sart-Hulet est vide. Le déménagement a déjà été réalisé. Annulation pour la Route Merveilleuse qui sera en cours de déménagement.

		<u>Logement-énergie :</u> Quid du traitement des nombreux dossiers de primes à la rénovation en attente – perte des CDD – Externalisation ? L'autorité s'est adressée aux agents pour expliquer la fin des CDD. Pour les contrats de remplacement, il met la pression pour les faire basculer vers des CDD et a demandé à cet effet la levée du moratoire. Il envisage de faire appel à des appuis si nécessaire comme l'intérim. La CGSP rappelle son opposition à l'usage de l'intérim dans la fonction publique. C'est un point qui sera discuté en comité de secteur XVI en temps voulu.
8	Divers	Situation du Datu Liège 2 : la CGSP souhaite savoir ce que l'on décide de la déclaration de vacance du poste A5 au Datu. Le directeur de la DFA annonce que cette demande est toujours en attente d'infos complémentaires. Il indique que même si des auditions sont prévues, c'est le gouvernement qui autorisera la désignation ou non. L'autorité insiste sur le fait qu'il souhaite lever le moratoire. L'autorité souhaite remercier les OS pour les écrits reçus des agents maltraités. Il s'est adressé à la directrice concernée et l'équipe est soulagée par cette initiative. Il indique que la reconnaissance du problème a bien été actée. Pour les évaluations des agents, celles-ci auront lieu et par la directrice en place car le code ne permet pas de faire autrement. La CGSP précise qu'elle fera son travail et que les syndicats feront le leur ensuite via des recours si nécessaire. La Directrice devra alors défendre sa position en chambre des recours. La directrice a toutefois reçu un rappel du cadre sur les évaluations et des consignes claires par rapport à ses présences, les réunions, ... Le rapport psychosocial sera présenté lors du CCB du 27 janvier prochain. La CGSP rappelle que la double casquette Fonctionnaire délégué et directeur est un problème tant au niveau des responsabilités, de la charge de travail que de la gestion d'équipe.
Points de la CGSP		
1	Les agents ont appris que l'IG aurait décidé de changer la programmation des Journées de l'Archéologie Wallonne, de manière arbitraire, en n'en faisant	L'IG répond qu'elle n'a pas pris seule cette décision mais qu'elle a été validée lors du dernier COMAG (qui n'a pas encore été diffusé aux agents). Cette décision s'inscrit dans une logique d'alternance (une année à Amay et une autre à Soignies par ex). Ces événements mobilisent

	plus qu'un an sur deux, malgré leur succès. Suivant les missions de l'AWaP, l'événement sert à présenter l'actualité de la recherche et des travaux au public. Le nombre d'inscriptions (sold out) atteste de l'intérêt.	énormément les équipes. Même problématique pour l'organisation des colloques, le format doit être revu, il faudra plus de moyens budgétaires pour la participation d'orateurs étrangers ... Il est question de revoir le concept, plus structuré afin de renforcer la visibilité. L'IG veut rassurer le personnel en indiquant que plusieurs activités seront planifiées en 2026 notamment des journées dédiées à l'archéologie. Elle souligne que la DPP attend une communication claire de la part des archéologues, elle prendra d'ailleurs contact avec celle-ci pour des retours d'informations.
2	De manière systématique, L'IG oblige à travailler en donnant des consignes à la dernière minute pour l'organisation d'événements, en contrôlant tout. Cela génère une image déplorable de l'Agence (cf. inscriptions et informations aux communicants très tardives pour les JAW) et une pression terrible entre autres sur la DPP.	L'IG répond que cela ne reflète pas la réalité. Elle explique que le 27 et 28/11/2025, il y a eu un problème d'agenda avec le Cabinet qui a décidé de changer les dates pour cet événement le 20 et 21/11/2025. Elle évoque qu'elle n'a pas été avertie de ce changement pour sa participation aux journées de l'archéologie. Elle s'est retournée vers la DPP pour ce problème de communication.
3	La Ministre a affirmé vouloir externaliser certaines missions en archéologie, quid ?	L'IG relate ce que la Ministre du Patrimoine a écrit à ce sujet : « l'externalisation tenait la corde ». Trois grandes orientations ont été proposées : La première est d'une internalisation (l'IG précise qu'elle bataillera pour cela), la deuxième est une solution mixte : les chantiers seraient assurés par des internes et externes (on fait remarquer que l'externalisation est de plus en plus présente) et la troisième orientation proposée est l'externalisation des fouilles préventives. L'IG a soulevé les aspects négatifs de cette externalisation à la Ministre (coût élevé). La CGSP estime qu'il n'est pas dans les objectifs du Gouvernement d'internaliser les missions, un autre projet de réinternalisation a été rejeté. Le DG rappelle qu'il faut être complet dans l'analyse (coût de contrôle etc). Il est d'ailleurs en attente du rapport du consultant de l'AWAP. Le DG veut s'assurer qu'on garde le contrôle sur l'archéologie, il ne souhaite pas une dégradation du service et que les équipes se retrouvent écrasées, « en situation de mort du service » (car remplacement de 1 sur 3). L'autorité veut pérenniser la matière en privilégiant des partenaires dont on a confiance afin de maintenir un réseau vivant pour l'AWAP. Il envisage de manière raisonnée la collaboration avec des asbl, visant une relation de symbiose avec celles-ci pour ne pas dégrader le service et perdre l'objectif

		de ses missions. L'autorité souligne qu'il reste attentif aux caractéristiques spécifiques de l'archéologie.
4	Les archéologues parlent en interne de questions fondamentales sur l'archéologie et le GT archeo n'est toujours pas réuni. Qu'en est-il ? (Question de suivi)	L'IG répond dans un premier temps qu'il n'est pas obligatoire d'organiser ce type de groupe de travail et fait remarquer que la DCO n'a pas le temps pour les assurer. Elle précise qu'il y a eu rupture de confiance avec certains agents (mails injurieux etc). L'IG n'exclut pas de nouveaux GT ou réunions mais veut retravailler sur la confiance retrouvée des agents concernés. Elle propose de désigner de nouvelles personnes pour diriger ce type de réunion. La CGSP relève que le fait de ne plus avoir de groupe de réflexion est un problème au sein de l'AWAP. Une communication doit être mise en place. L'IG répond qu'un groupe de travail sera organisé en février prochain sur le nouveau COPAT en matière d'archéologie avec les juristes et les archéologues.
5	Qu'en est-il de l'avenir de l'Auditorium de Beez ? Pourrait-il être géré par une autre direction (SG, Immobilière) ?	L'IG rappelle que la charge fonctionnelle de l'auditorium de Beez est assurée par la DGI. Les réservations de l'auditoire sont gérées par l'AWAP et l'IG souhaite préserver cette gestion. Elle rencontrera la Directrice de la DVS pour discuter d'un plan de gestion. La DGI rétorque que ce n'est pas à l'ordre du jour qu'elle gère l'entièreté de l'auditorium.
6	Les travaux au Plawa III ont pris du retard pour donner suite à des actions supplémentaires (luminaire, peintures) qui n'étaient pas prévues. Dès lors, il est question d'une quinzaine de jours de retard sur le planning. Le déménagement des agents est prévu pour la mi-janvier. Une date ultérieure est-elle envisagée pour ce déménagement ?	Le prestataire pour le déménagement a été désigné fin de la semaine dernière. Des caisses de déménagement ont été distribuées aux agents du Moulin de Beez. L'IG communiquera prochainement sur la date retenue pour le déménagement vers le PLAWA III.